

ANNEXE

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Inscription des participantes et participants

L'inscription à la conférence conjointe OMI/OIT pourra être effectuée :

- .1 dans le système d'inscription en ligne aux réunions de l'OMI (OMRS) pour les participantes et participants qui s'inscrivent par l'intermédiaire de leur coordonnateur national OMRS; ou
- .2 pour les participantes et participants qui ne sont pas inscrits dans l'OMRS, comme indiqué ci-après.

Système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS)

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020, les Gouvernements Membres, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales doivent fournir à l'avance les noms de tous les membres de leur délégation qui assisteront à la conférence conjointe OMI/OIT, en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS). Cela facilitera leur entrée dans le bâtiment et permettra au Secrétariat d'établir la liste des participantes et participants.

Les participantes et participants en mode "actif" sont celles et ceux qui assistent sur place à la conférence conjointe au Siège de l'OMI ou les participantes et participants à distance en mode actif ("remote-active") autorisés à prendre la parole. Les participantes et participants à distance en mode "actif" recevront un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à la conférence via Zoom. Ce lien vers la plateforme Zoom est unique et ne devrait être utilisé que par son destinataire. Il ne peut pas être communiqué à d'autres personnes.

Les participantes et participants en mode "passif" sont celles et ceux qui suivent la conférence conjointe à distance par diffusion continue en direct uniquement. Ils recevront un lien électronique leur permettant de suivre la conférence retransmise en direct sur Internet sur le site IMODOCS (diffusion en continu).

Les représentantes et représentants qui souhaitent modifier leur mode de participation de façon à prendre part à la conférence à distance plutôt qu'en présentiel doivent faire changer leur mode de participation dans l'OMRS par leur coordonnateur OMRS. Ils recevront ensuite un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à la conférence.

Celles et ceux qui assistent à la conférence conjointe en personne et qui ont suivi la procédure d'inscription se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité.

Pour permettre la fabrication de ce laissez-passer, les représentants et représentantes seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité portant leur photographie, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les participantes et participants pourront également à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les représentants et représentantes qui en possèdent déjà un sont priés de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

Pour toute question relative à l'utilisation de l'OMRS et à la participation à la conférence conjointe OMI/OIT, prière de s'adresser au :

Service des inscriptions
Section du service des réunions et de l'interprétation
Courriel : onlineregistration@imo.org

Ne seront pas inscrits à la conférence conjointe les membres des délégations qui n'auront pas été autorisés à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Les membres de délégation dont le nom ne figurerait pas sur la liste de l'OMRS seront priés de contacter le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils soient autorisés à assister à la conférence.

Participantes et participants qui ne sont pas inscrits dans l'OMRS

Les personnes souhaitant assister à la conférence conjointe OMI/OIT suite à l'invitation des États Membres ou des organisations internationales, mais qui ne font pas partie d'une délégation auprès de l'OMI, sont priées d'envoyer un courrier électronique à l'adresse htw@imo.org en indiquant leur nom, leur titre et leur courriel et en précisant si elles souhaitent participer à la conférence en présentiel ou à distance, à des fins de modalités d'inscription spécifiques.
